

ORDRE DU JOUR – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE– ENREGISTRÉ SUR VIDÉO- 19h00

Vérification du quorum et des présences

Madame	Véronique Danis	Mairesse		
Madame	Julie Côté	Conseillère,	Siège 1	<input type="checkbox"/>
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller,	Siège 2	<input type="checkbox"/>
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère,	Siège 3	<input type="checkbox"/>
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller,	Siège 4	<input type="checkbox"/>
Monsieur	Marcel St-Martin	Conseiller,	Siège 5	<input type="checkbox"/>
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller,	Siège 6	<input type="checkbox"/>

ORDRE DU JOUR

100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.1 Adoption de procès-verbaux

100.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2023;

100.2 Adoption des comptes du 1^{er} juin au 31 juillet 2023;

100.2.1	Liste des comptes payés	78 780\$
100.2.2	Liste des salaires payés	68 187\$
100.2.3	Liste des comptes à payer	107 053\$
100.2.4	Prélèvements automatiques	42 455\$
100.2.5	Liste des virements bancaires	67 319\$

100.3 Résolution PRABAM- Création de la fontaine;

100.4 Autorisation à madame la mairesse Véronique Danis et à la directrice générale et greffière-trésorière de déposer un projet de fête du village et d'être signataires dans le cadre du programme de financement du fond événementiel de la MRCVG;

100.5 Dépenses requises, priorité 4 pour le respect des dépenses de la TECQ 2019-2024;

100.6 Mandat à la direction générale d'acheter les bandes de patinoires de fibre de verre appartenant à la municipalité de bois franc en procédant de gré à gré contre une somme de 1 250 \$;

100.7 Autorisation à la direction générale de procéder aux dépenses nécessaires à l'événement fête du village pour une somme maximale de 2 500\$ et de procéder aux déplacements de fond nécessaire dans les grands livres afin de respecter le budget établi;

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

200.1 Embauche d'un nouveau pompier;

300 TRANSPORT ET VOIRIE

400 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

500.1 Autorisation à madame la Mairesse de suivre la formation, mariage et union civile et désignation de celle-ci comme célébrante de mariage

